GRAND CONSEIL **Q 4185**
de la République et canton de Genève

Signataire : Raphaël Dunand

Date de dépôt : 26 novembre 2026

Question écrite

TPG Flex : un service à la demande, mais à quel prix pour les contribuables genevois ?

Le service TPG Flex, développé par les Transports publics genevois (TPG), vise à améliorer la desserte de certains secteurs du canton grâce à un système de transport à la demande.

Si l'objectif d'améliorer l'offre des transports publics est louable, il convient néanmoins de s'interroger sur le coût réel de ce dispositif au regard du nombre de voyageurs effectivement transportés.

Dans un contexte où la maîtrise des dépenses publiques est essentielle, il paraît légitime de s'assurer que les moyens financiers engagés sont proportionnés à la fréquentation du service et aux prestations offertes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes, en fournissant, dans la mesure du possible, des données par année et par secteur desservi depuis la mise en service de TPG Flex :

- ***Quel est le coût initial de mise en place du service TPG Flex et quel est son coût annuel total d'exploitation, en distinguant notamment les charges de personnel, de véhicules, d'entretien et de gestion informatique ?***
- ***Combien de courses ont été effectuées, combien de voyageurs ont été transportés et combien d'usagers distincts ont bénéficié de ce service chaque année ?***
- ***Quel est le coût moyen par voyageur transporté, avant et après déduction des recettes tarifaires, et quel est le montant annuel du financement assuré par les collectivités publiques ?***

- ***Quel est le nombre moyen de passagers transportés par course et quelle proportion des courses est effectuée avec un seul passager ?***
- ***Combien de kilomètres les véhicules TPG Flex parcourent-ils annuellement et quelle proportion de ces kilomètres est effectuée sans passager à bord ?***
- ***Comment le coût net par voyageur transporté se compare-t-il à celui des lignes régulières des TPG, notamment celles desservant des secteurs à faible densité de population, selon un périmètre de coûts comparable ?***
- ***Quels étaient les objectifs initiaux de fréquentation et de coût par voyageur fixés lors de la mise en place de TPG Flex, et ces objectifs ont-ils été atteints ?***
- ***Au regard des coûts engagés et de la fréquentation constatée, sur quels critères le Conseil d'Etat se fonde-t-il pour évaluer l'efficience de ce dispositif et quelles mesures d'optimisation sont, le cas échéant, envisagées ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.